

Skills/Compétences Canada - Robotique mobile

Regina 2025

Document de questions et réponses des concurrents et des concurrentes

Février

Fév. Q1 :

Q : Les moteurs dont le circuit interne dépasse 24 V sont-ils légaux ? Ex. : Moteurs d'avion modèle KV.

R : La branche du circuit doit répondre aux exigences. Les composants internes ne nous concernent pas.

Les sections pertinentes du champ d'application sont formulées comme suit :

Section 9.5.7. La puissance nominale continue maximale autorisée dans n'importe quelle branche de circuit est de 256 watts, qui sera limitée par la tension et le choix du fusible. La puissance sera calculée à l'aide de la formule Puissance = Tension x Courant

Section 9.5.7.1. La tension totale dans n'importe quel circuit ne peut pas dépasser 24 volts.

Cela dépend de la tension fournie et du courant, en entrée ou en sortie. Si, dans toutes les branches, elle est inférieure ou égale à la limite de 256 W, alors il n'y a pas de problème. Si elle dépasse cette limite, alors nous avons un problème.

Fév. Q2 :

Q : Les joueurs peuvent-ils se pencher par-dessus la clôture pour mieux voir les boules de neige contre le mur du fond ?

R : Les pilotes sont autorisés à se pencher sur le mur du fond du terrain pour mieux voir les boules de neige.

Ils ne sont pas autorisés à s'appuyer sur le mur du fond, ni à passer par-dessus le mur du fond ou à entrer sur le terrain.

Fév. Q3 :

Q : Le fichier (Description du concours) indique : « Kits autonomes (SCC fournira aux organisations membres d'ici le 15 mars 2024) », mais il est également indiqué que le concurrent doit fournir un

robot et des accessoires, et je ne sais pas si c'est vous qui fournissez le robot ou nous, et si oui, quelle marque de robot est nécessaire.

R : Les équipes sont responsables de fournir leurs propres robots pour le Main Game Challenge chaque année. Cette année, il s'agit de la bataille de boules de neige. Ces robots sont construits par les équipes et peuvent être composés de n'importe quel matériau, à condition qu'ils respectent les exigences décrites dans le document de projet. Aucune « marque » n'est requise pour cela, ils peuvent être n'importe quoi !

Il y a une deuxième partie de la compétition aux Nationaux : le Défi de construction autonome sur place. Pour cette partie de la compétition, un kit sera fourni aux équipes en compétition. Pour ce défi, seules les pièces du kit sont autorisées. Ces kits seront fournis par l'intermédiaire des organisations provinciales/territoriales à l'équipe représentant cette province/ce territoire.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter votre membre provincial ou territorial du Comité technique national.

Il convient également de noter que ceci ne concerne que la compétition nationale. Votre compétition provinciale/territoriale peut être légèrement différente, et je vous conseille de contacter votre comité technique provincial/territorial !

Fév. Q4

Q : Que se passe-t-il si des balles rebondissent sur un joueur/juge puis reviennent sur le terrain ?

R : Cette question comporte deux considérations : premièrement, comment la balle est-elle entrée en contact avec l'individu extérieur ? Deuxièmement, l'action a-t-elle affecté le résultat du match ?

Premièrement : si la boule de neige a été intentionnellement retirée du terrain, cela est considéré comme une infraction. Cela signifie que si une équipe tire intentionnellement une balle par-dessus le mur du fond (ou le mur latéral), elle enfreint les règles et sera traitée comme décrit dans la section 3.3.3.2.1.

Si la boule de neige n'a pas été retirée intentionnellement du terrain, par exemple à la suite d'un rebond involontaire, il n'y a pas de violation de la règle et nous passons à la deuxième considération.

Deuxièmement : Si la boule est retirée involontairement du terrain, touche un individu involontairement et rebondit sur le terrain, les juges évalueront le résultat du match. Si les juges déterminent que le résultat du match a été affecté, le match peut être rejoué. Si les juges déterminent que le résultat du match n'a pas été affecté, le match ne sera pas rejoué.

Si les juges déterminent que la balle retirée involontairement est renvoyée intentionnellement sur le terrain par une tierce personne, cela sera considéré comme une infraction et traité comme tel. Un exemple de cela serait un concurrent qui renverrait délibérément et intentionnellement la boule de neige sur le terrain.